# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

### Arrêté du 11 septembre 2019

portant nomination des représentants du personnel au comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires

NOR: JUSB1926127A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 établissant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2019 portant nomination des représentants du personnel au sein du comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires ;

Vu la demande du syndicat C.JUSTICE reçue le 3 septembre 2019,

### Arrête:

## Article 1er

Il est mis fin, à compter du 4 octobre 2019, au mandat de Monsieur Michel MONTISCI, en qualité de représentant suppléant du personnel, remplacé par Madame Lucie GUILLON.

### Article 2

Sont nommés représentants du personnel au comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa Services Judiciaires	- M. BONGLET Hervé - M. BAHRI Sofiane - M. TOUTAIN André	<ul> <li>- Mme BRUNEAU-BERCHERE</li> <li>Brigitte</li> <li>- M. RICHARD Alain</li> <li>- M. ROCHEFORT Vincent</li> </ul>
Syndicat National C.G.T. des Chancelleries et Services Judiciaires	<ul><li>- M. PAPON Cyril</li><li>- Mme MOTARD Martine</li><li>- M. DEMOULE Michel</li></ul>	<ul><li>- Mme ROUBAUD Danielle</li><li>- M. JOLY Jean-Michel</li><li>- Mme BACHORZ Catherine</li></ul>
Fédération Interco CFDT- Justice	- Mme WEBER Mireille-Aline - M. BESSEAU Michel	- M. GRASSAUD Guillaume - Mme MADOURI Myriam
C.JUSTICE  Syndicat national des personnels Administratifs et Techniques du ministère de la Justice et autres	- Mme QUIRIÉ Lydie	- Mme GUILLON Lucie
Syndicat des Greffiers de France – Force Ouvrière	- Mme BESNIER-HOUBEN Isabelle	- Mme GRIMAULT Sophie

### Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur le 4 octobre 2019.

L'arrêté du 8 janvier 2019 susvisé est abrogé à compter de cette même date.

### **Article 4**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait, le 1 1 SEP. 2019

Pour la ministre et par délégation : Le direct ur des services judiciaires,

Peimane HALEH-MARZBAN